



Protection du cadre naturel et paysager

- Périmètre de la forêt de protection
- Espace boisé classé
- Cœur d'îlot
- Jardin collectif (familial et partagé)
- Alignement d'arbres
- Arbre ou groupe d'arbres remarquables
- Zone humide au titre de l'article L. 211-1
du code de l'environnement
- Autres milieux aquatiques et humides
- Secteur d'attention écologique

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, novembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 29.11.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

